

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

Novembre 2020

MÉTHODOLOGIE

Entre janvier et juillet 2020, 100 personnes exilées ayant déjà été présentes à au moins une évacuation de campement informel en région parisienne ont été interrogées. Les équipes du CEDRE - Secours Catholique, d'Utopia 56 et d'Action Contre la Faim ont rempli les questionnaires lors de leurs activités auprès des personnes exilées, directement sur les campements ou dans des centres d'accueil.

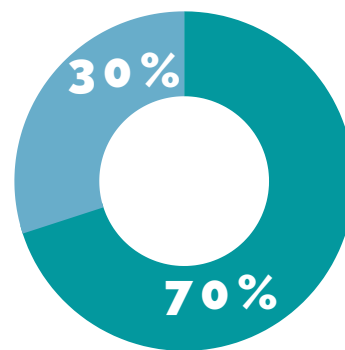
SITUATION DES PERSONNES INTERROGÉES

Les situations administratives des personnes interrogées étaient réparties comme suit :

- **70 % demandeurs d'asile**, dont la moitié en procédure Dublin ;
- 20 % réfugiés statutaires ;
- 10 % déboutés d'une demande d'asile ou d'un autre titre de séjour.

Les personnes interrogées étaient majoritairement des hommes, âgés d'en moyenne 29 ans, non accompagnés de leur famille.

MONTER DANS LE BUS VERS L'HÉBERGEMENT LORS D'UNE ÉVACUATION



Seules 30 % des personnes sont montées dans le bus à chaque évacuation. 70 % ne sont pas montées dans le bus au moins une fois.

POURQUOI LES PERSONNES NE SONT ELLES PAS MONTÉES DANS LE BUS ?

- **50 % des personnes interrogées répondent "je n'ai pas pu monter" ;**
- 20 % répondent "j'avais peur d'être remis à la rue rapidement et préférerais garder mon matériel" ;
- 15 % répondent "j'avais peur de ne pas avoir la bonne situation administrative et donc d'avoir des problèmes" ;
- 10 % "j'ai été informé trop tard" ;
- Enfin 5 % répondent "la présence d'autant de policiers sur place m'a fait peur".

70%

des personnes ne sont pas montées dans le bus lors d'une évacuation au moins une fois

50%

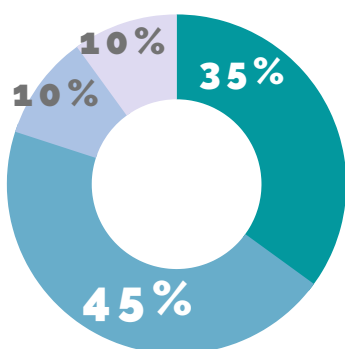
des personnes restées sur place ne l'ont pas souhaité : elles n'ont pas pu monter dans le bus

<< Je suis enceinte, il y avait de la bousculade, je n'ai pas pu monter seule dans le bus. Je suis restée dehors. >>

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

À COMBIEN D'OPÉRATIONS D'ÉVACUATIONS LES PERSONNES ÉTAIENT-ELLES PRÉSENTES ?



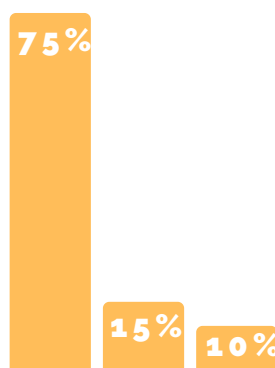
65% des personnes interrogées ont vécu plusieurs évacuations. La majorité (45%) était présentes entre 2 et 5 fois.

- 35 % étaient présentes lors d'une seule évacuation ;
- 10 % étaient présentes entre 6 et 10 fois ;
- 10 % étaient présentes à plus de 10 évacuations.

QUELLE A ÉTÉ LA DURÉE DE LEUR HÉBERGEMENT APRÈS LEUR DERNIÈRE ÉVACUATION ?

- 25 % des personnes n'ont pas eu accès à un hébergement, elles étaient de retour à la rue le soir même ;
- 45 % des personnes ont bénéficié d'un hébergement pendant moins d'un mois ;
- 10 % des personnes pendant 1 à 3 mois ;
- 10 % des personnes pendant plus de 3 mois ; et enfin 10 % en bénéficiaient toujours au moment de l'enquête.

POURQUOI ONT-ELLES QUITTÉ LEUR HÉBERGEMENT ?



75 % des personnes ayant bénéficié d'un hébergement ont dû le quitter car elles ont été remises à la rue.

- 15 % des personnes ont quitté leur hébergement d'elles-mêmes ;
- 10 % n'ont pas quitté leur hébergement du tout, elles en bénéficiaient toujours au moment de l'enquête.

CAUSE DES DÉPARTS VOLONTAIRES

Lorsque les personnes indiquent avoir quitté un hébergement d'elles-mêmes, elles précisent le plus souvent que c'était parce qu'elles craignaient que leurs démarches n'avancent pas : l'hébergement était situé trop loin de Paris, elles n'avaient pas suffisamment d'information quant à leur situation.

65%

des personnes interrogées ont vécu plusieurs évacuations

45%

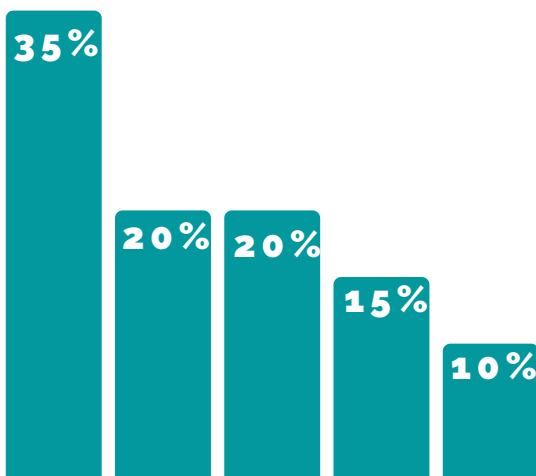
des personnes qui ont eu accès à un hébergement en ont bénéficié pendant moins d'un mois

<< J'ai été à plus de 20 évacuations. Je suis monté 5 fois dans le bus. Ça ne sert à rien. Je suis en procédure Dublin, je n'ai droit à rien, à chaque fois je suis remis dehors. >>

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

SELON LES PERSONNES EXILÉES INTERROGÉES, QUELS SONT LES DYSFONCTIONNEMENTS MAJEURS DU SYSTÈME D'ÉVACUATIONS ACTUEL?



- Pour 35 % des personnes interrogées, le fait que l'hébergement suivant l'évacuation soit conditionné à certaines situations administratives est le principal dysfonctionnement. Elles demandent à ce que cet hébergement soit accessible à tous.

- 20 % des personnes mettent l'accent sur le fait que les habitants des campements ne sont pas informés des évacuations, ni en amont ni le jour même. Elles demandent à pouvoir comprendre la situation.

- 20 % des personnes demandent à ce que les évacuations soient mieux dimensionnées par rapport aux besoins, et soulignent qu'elles ont lieu trop rarement et avec trop peu de places de bus prévues.

- Ensuite, 15 % des personnes identifient les difficultés d'accès au travail comme première cause des campements. Elles demandent à ce qu'il soit facilité pour être à même de payer leur propre logement.

- Enfin, 10 % des personnes demandent à ce que l'hébergement dure plus longtemps.

<< J'ai été hébergé pendant 12 jours, puis on nous a dit : "ceux qui n'ont pas les Conditions Matérielles d'Accueil, dehors!". Comme il y a tellement de remises à la rue, on ne croit plus aux évacuations. Je perds espoir. >>

<< Nous ne pouvons pas faire avancer nos démarches car nous passons tout notre temps à chercher une couverture, de la nourriture, de l'eau, un endroit où se doucher, où voir un médecin... Il y a tellement de personnes malades sur les campements. Après les évacuations, ils devraient nous laisser dans les gymnases jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution de long terme pour nous, plutôt que de nous remettre à la rue après quelques semaines. Nous devons repartir de zéro, trouver un endroit où nous installer, une couverture... Je n'ai pas d'argent de l'OFII, c'est pourquoi j'ai été remis à la rue. C'est le plus grand problème. >>

35%

des personnes demandent à ce que l'hébergement qui suit une évacuation soit accessible à tous

<< J'ai été remis à la rue parce que je n'avais pas la situation administrative voulue. Je voulais juste un abri pour ne pas mourir à la rue. Pourquoi ils nous trient ? >>

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

LES DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION AVEC L'OFII ET D'ACCÈS AUX CMA* SOUVENT SOULIGNÉES

LES CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL (CMA)

sont les conditions définies par le droit européen encadrant l'accueil des demandeurs d'asile. Elles visent à «garantir leur subsistance et protéger leur santé physique et mentale», et comprennent un **hébergement, l'accès aux soins et une allocation.**

Ces conditions peuvent être retirées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). La personne perd alors son droit à l'hébergement, et sera remise à la rue continuellement.

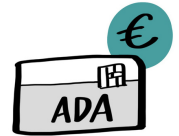
* Cf La demande d'asile et les Conditions Matérielles d'Accueil - ADDE & Gisti
<http://www.gisti.org/spip.php?article6416>

20 % des personnes interrogées soulignent les difficultés d'accès aux CMA et de communication avec l'OFII comme l'un de leurs problèmes majeurs. La formule "pas de CMA, dehors!" revient plusieurs fois : l'absence de CMA semble être la raison invoquée par les gestionnaires des lieux de mise à l'abri pour justifier les remises à la rue.



HÉBERGEMENT
DANS UN CENTRE
SPÉCIFIQUE
"ASILE"

LES
CONDITIONS
MATÉRIELLES
D'ACCUEIL
EN FRANCE



ALLOCATION
POUR DEMANDEURS
D'ASILE



ACCÈS AUX SOINS

POURQUOI L'OFII RETIRE LES CMA AUX DEMANDEURS D'ASILE?

Les associations et collectifs engagés auprès des personnes exilées sur les campements informels constatent qu'y vivent de plus en plus de personnes n'ayant pas ou plus accès aux CMA. La loi prévoit en effet leur retrait dans certaines conditions précises (certaines procédures accélérées, ou procédure Dublin avec placement "en fuite" par exemple). De plus en plus, l'OFII applique les motifs de refus des CMA de façon systématique et imprécise, sans réel examen de la situation de la personne. Les personnes concernées ne comprennent pas pourquoi les CMA leur sont refusées ou retirées. N'ayant que 2 mois pour contester cette décision, et le temps de déchiffrer les courriers administratifs de l'OFII, il est bien souvent trop tard pour tenter un recours.

20%

des personnes identifient le fait que
les CMA leur soit retirées comme
dysfonctionnement majeur

"Pas de CMA, dehors!"

<< Le problème principal vient de l'OFII qui retire le droit à l'hébergement. Après, ce ne sont que des remises à la rue. >>

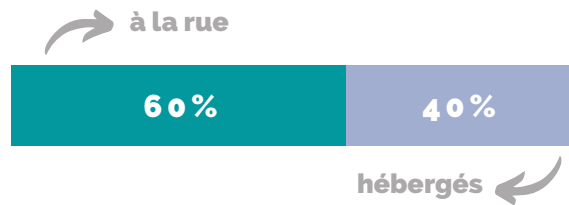
Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

LA SATURATION STRUCTURELLE DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT, CAUSE MAJEURE DE L'EXISTENCE DES CAMPEMENTS

20 % des personnes interrogées demandent à ce que les évacuations soient mieux dimensionnées : elles soulignent que les opérations ont lieu trop rarement et que le nombre de bus est souvent insuffisant pour emmener toutes les personnes vers un lieu d'hébergement. Leur constat est révélateur d'un sous-dimensionnement plus profond.

En effet la pénurie d'hébergements, tant dans le dispositif Asile (DNA) que dans le dispositif d'urgence inconditionnel, rend impossible l'orientation des personnes à la rue. Les associations gestionnaires de lieux de mise à l'abri créés en urgence lors des évacuations témoignent régulièrement de leur grande difficulté à orienter les personnes vers des centres d'hébergement stables, en particulier quand ces personnes n'entrent pas dans les "bonnes catégories".



Il faut rappeler que seulement 40%* des personnes en cours de demande d'asile et bénéficiant des CMA sont hébergées dans le dispositif spécifique. C'est sans compter par ailleurs sur les 20 000 demandeurs d'asile qui ne perçoivent pas les CMA.

Le dispositif d'hébergement inconditionnel, vers lequel l'ensemble des personnes à la rue devrait pouvoir se retourner, ne parvient pas à pallier à ce manque d'hébergement car il est lui-même saturé. Sans une politique de création de places d'hébergement ajustée au besoin de toutes les personnes sans hébergement stable, les évacuations de campements ne peuvent qu'être vouées à l'échec.

Vers quel hébergement pourraient se tourner les personnes exilées qu'on chasse de leurs lieux de vie précaires ?

*Cf La Cimade : Dispositif d'Accueil des Demandeurs d'Asile, états des lieux 2020 <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

20%

des personnes interrogées
identifient le fait que les évacuations
sont sous-dimensionnées

60%

des personnes en demande d'asile
qui souhaitent être hébergées n'ont
pas d'hébergement

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

CONCLUSION

Depuis 2015, environ 65 évacuations de campements se sont succédées. Les associations et collectifs engagés auprès des personnes exilées vivant en campements informels ont alerté des dizaines de fois au sujet de l'errance et de la violence qu'elles produisent*. La situation se dégrade toujours plus, et le cycle infernal fait de campements, évacuations et harcèlements policiers est encore et toujours répété.

Les personnes interrogées lors de cette enquête nous ont partagé leur incompréhension, leur lassitude et leur désespoir face à ce système d'évacuations profondément destructeur.

Pourquoi perdure-t-il ? Loin d'apporter une solution aux campements, il ne fait que disperser et repousser toujours plus en périphérie les personnes exilées.

Ainsi, suite à l'évacuation d'un campement d'Aubervilliers le 30 juillet dernier, plusieurs centaines de personnes se sont installées dans des tentes à Saint-Denis. Trop éloignées des distributions alimentaires, certaines n'ont pas pu se nourrir pendant plusieurs jours.

* Cf par exemple : communiqué de presse interassociatif du 28.11.19 <https://www.lacimade.org/evacuations-des-campements-a-paris-a-quand-une-veritable-solution-pour-les-exile-e-s/>

D'autres personnes tentent chaque soir de trouver un endroit où dormir, et sont réveillés, chassés, harcelés par les policiers ayant pour ordre d'appliquer la "politique de zéro retour".

Où qu'elles aillent, elles se voient refuser le droit de s'allonger à même le sol - leurs couvertures et tentes ont été détruites lors de la précédente évacuation.

Nous, acteurs engagés auprès des personnes exilées, demandons à ce qu'une vraie réflexion soit engagée par l'OFII, les préfectures et les mairies afin de trouver de nouvelles solutions à ce système d'évacuations défaillant. Il est aussi indispensable que le nombre de places d'hébergement soit ajusté aux besoins réels, que ce soit en structures dédiées aux demandeurs d'asile ou en hébergement d'urgence inconditionnel. Nous soutenons aussi les demandes des personnes concernées : l'accès à un hébergement pérenne pour tous, l'accès à une information fiable et compréhensible, l'accès facilité au travail, et un dimensionnement adapté des opérations de mise à l'abri.

Rapport d'enquête

QUESTIONNAIRE SUR LES EVACUATIONS DE
CAMPEMENTS INFORMELS EN REGION PARISIENNE

ANNEXE : QUESTIONNAIRE

Question 1 : Quand êtes-vous arrivé en France pour la première fois ?

Question 2 : Vous êtes : un homme / une femme / majeur.e / mineur.e / accompagné.e d'enfants mineurs / sans enfants mineurs présents en France

Quel âge avez-vous ? ____

Question 3 : Quelle est votre situation administrative ?

- Réfugié statutaire / - Débouté d'une demande d'asile / - Demandeur d'un titre de séjour / - Demandeur d'asile - si oui ; en procédure normale / accélérée / Dublin

Question 4 : A combien d'opérations de mise à l'abri étiez-vous présent.e ?

- 1 / - Entre 2 et 5 / - Entre 6 et 10 / - Entre 11 et 20 / - Plus de 20

Question 5 : Durant une évacuation, vous est-il déjà arrivé de ne pas monter dans le bus ?

- Oui, il m'est déjà arrivé de rester sur le campement et de ne pas monter dans le bus / - Non, je suis toujours monté dans le bus

Question 6 : Si vous êtes déjà resté sur le campement, combien de fois ?

- 1 fois / - Entre 2 et 5 fois / - Entre 6 et 10 fois / - Entre 11 et 20 fois / - Plus de 20 fois

Question 7 : Pourquoi n'êtes-vous pas monté dans le bus ?

- Je n'ai pas pu monter / - J'avais peur d'être remis à la rue rapidement et préférais garder mon matériel / - J'avais peur de ne pas avoir la bonne situation administrative et donc d'avoir des problèmes / - La présence d'autant de policiers sur place m'a fait peur / - Autre : ____

Question 8 : Etes-vous déjà monté dans le bus d'une évacuation ?

- Oui, une fois / - Oui, plusieurs fois / - Non, jamais

Question 9 : Lors de la dernière évacuation, avez-vous été hébergé ?

- Non, j'étais de retour à la rue le soir même / - Oui, pendant 1 à 3 nuits / - Oui, pendant 4 à 15 nuits / - Oui, pendant 16 à 30 nuits / - Oui, pendant plus d'1 mois / - Oui, pendant plus de 3 mois / - Oui, je vis toujours dans l'hébergement obtenu grâce à l'évacuation

Question 10 : Si vous avez quitté cet hébergement, pourquoi ?

- J'ai été remis à la rue / - J'avais peur de ne pas avoir la bonne situation administrative et donc d'avoir des problèmes / - L'hébergement était dangereux ou insalubre / - Je n'avais pas d'information sur mes démarches administratives / - L'hébergement était trop éloigné des lieux où je dois faire mes démarches / - Autre : ____

Question 11 : Selon vous, quel est le problème majeur des évacuations ? Qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer ce système ?

Questionnaire et rapport rédigés par Alix Geoffroy
Chargée de programme au CEDRE
Centre d'Entraide pour les Demandeurs d'asile, Réfugiés et Exilés
Secours Catholique - Caritas France